



ANALYSE SUR LA RESPONSABILITE ET LA CAPACITE MANAGERIALE DES UNIVERSITAIRES CONGOLAIS DANS LA GESTION DE LA CITE

Joseph KITUNGANO WALUMONA, Doctorant en Management Stratégique et Opérationnel
Enseignant à l'Institut National du Travail Social, l'Institut Supérieur d'Agroforesterie et de gestion de
l'environnement (Kahuzi-Biega), l'Université Libre de Grands-Lacs/Bukavu, l'Institut Supérieur de
Management de Bukavu et Université du CEPROMAD
Enseignant-Chercheur en gouvernance et fiscalité,
Bukavu/Province du Sud-Kivu/République Démocratique du Congo

Résumé : La République Démocratique du Congo a de peine à se développer alors qu'elle dispose d'un nombre important de cadres universitaires non compatibles à l'environnement. Il s'observe que l'Etat n'arrive pas à les utiliser efficacement et à définir une politique cohérente de gouvernance. Faute de bon encadrement, les universitaires éprouvent la faible capacité managériale de vendre leurs produits de recherche et à innover. En conséquence, les universitaires ne jouent plus leurs rôles de lumière de société.

Mots-clés : Responsabilité, universitaire, capacité managériale, cité, République Démocratique du Congo et Gouvernance.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.10614932>

Published in: Volume 3 Issue 1



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

1. Introduction

Les universitaires jouent un rôle très capital, car ils sont la lumière de la société. La République Démocratique du Congo (RDC) en compte beaucoup dont la plupart sont incompatibles à l'environnement, faute d'éthique et de compétence. Le rôle et la responsabilité des intellectuels dans la société sont toujours objet de polémique, le positiviste d'une part et le négativiste d'autre part. En réalité, les faits et analyses sont évolutifs dans le temps et dans l'espace. C'est dans ce sens que le professeur Emile Bongeli passe de

« L'Université et sous-développement à l'Université contre le développement¹ ». Le négativiste dont moi-même, soutient que « notre situation, notre état, notre impact d'intellectuel en RDC est négatif. En effet, dans les pays dits développés, le niveau de leur développement économique, scientifique, technologique et industriel est proportionnel au nombre d'intellectuels dans le pays.² Mais en RDC, nous, intellectuels, sommes très nombreux, mais notre pays est plus que sous-développé parce que notre impact est négatif.³ José Mpundu de renchérir que lorsque qu'il n'y a pas une bonne gouvernance, il n'y a pas de développement possible. Et pour cause, la morale et le civisme nous font défaut. La crise dans laquelle notre pays est plongé est essentiellement, pour ma part, une crise éthique, une crise de l'homme qui a perdu les repères de la morale politique, économique et sociale⁴ ». Notre société échoue principalement pour deux raisons. La première est relative à la compétence, la seconde est liée à la cupidité qu'on appelle ailleurs corruption.⁵ Il sied de noter que lorsque les universitaires congolais prestent à l'étranger, certains des compatriotes figurent parmi les célébrités du monde. S'ils rentrent au pays, leur comportement ne s'éloigne pas souvent de la majorité d'habitants, leurs savoir-être étant peut être remis en cause par l'environnement général. Le déficit en citoyenneté ne les épargne pas toujours. Les antivaleurs se substituent aux valeurs universelles et à la coutume. L'interdit et le défendu cessent d'être protégés. La transgression de l'interdit devient justifiable et justifié et les lois qui règlent ne sont plus protégées. On assiste à l'instabilité des valeurs, de la morale et de l'éthique. Le vice devient alors vertu publique.⁶ Cela étant, le comportement mesquin prend une ampleur inquiétante au fur et à mesure que les jours passent. Ce qui fait que le congolais de 1960 était plus éduqué que celui de 1970, ce dernier était plus patriote que celui de 1980, lui-même plus intègre que le congolais de 1990, celui-ci encore était loyal que le congolais de nouvelle génération caractérisé par le comportement d'hommes vulgaires. Pour gagner leur vie, les intellectuels se livrent à différentes pratiques immorales et sont disposés à sacrifier un individu ou une communauté selon ses intérêts. Pour Monseigneur Joseph Kitungano Walumona, être intellectuel, c'est savoir se remettre en question⁷ et mettre son savoir au profit de la communauté.

En effet, depuis plusieurs décennies, la RDC traverse une crise multiforme. Les congolais se comportent alors en mercenaires avec l'idéologie de la destruction, estimant que « le pays est mort et il n'appartient à personne de changer le système en place » en l'absence

¹ Bongeli Yeikelo ya Ato, L'Université contre le développement au Congo-Kinshasa, Paris, L'Harmattan, 2009, p.10.

² Tongele Tongele, Les maux de la gouvernance aux Congo-Kinshasa, Paris, L'Harmattan, 2023, sp.

³ Tongele . Tongele, idem.

⁴ Mutinga Mutuishayi M, La problématique de la gouvernance en RDC : Défis et perspectives, in Abbé José Mundu, La morale et le civisme au service du développement par la bonne gouvernance, Médias pour la Paix, Kinshasa, décembre 2001, p.61.n

⁵ Fweley Diangitukwa, Lettre à tous les Congolais, Savoir Gouverner et Servir la République, Paris, Afrique Nouvelle, 2003, p.8.

⁶ Kitungano Walumona, Crise de citoyenneté et sous-développement en RDC : Essai d'une analyse suggestive, Bruxelles, Arno, 2021, p.39.

⁷ Kitungano Walumona, La responsabilité de l'Etat en matière de protection sociale de l'enfant : Quelle thérapie pour une gouvernance sociale en République Démocratique du Congo ?, Bruxelles, Arno, 2019, p.213.

du bon modèle de l'espace étatique, de la conscience et la sanction.⁸ Pour preuve, Modeste Mutinga a intitulé son livre « RD Congo : la République des inconscients ». En décembre 2019, le Président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur Antoine Tshisekedi Tshilombo déclare à la face du monde : « Mboka esi ekufa na yango kala » (le pays est mort depuis) sans qu'il soit à mesure d'apporter des solutions possibles relatives à la promotion des valeurs morales.⁹ Or, c'est à l'homme politique responsable et imprégné du sens moral et civique élevé qu'il incombe la charge d'éduquer les autres citoyens. Mais à quelles conditions doit-il se prévaloir éducateur attiré ? Quel est le degré voulu de son auto-éducation et de l'exercice de la vertu de la vérité dans son *ifficium* politique ?¹⁰

Ainsi, la question principale de la présente recherche est de savoir si les universitaires congolais jouent-ils correctement leurs rôles de lumière dans la société ? La question secondaire est de savoir quelles sont les raisons qui justifient leur inefficacité ? Des analyses faites, il ressort que les universitaires congolais ne jouent pas correctement leurs rôles et leur inefficacité se justifie par la mauvaise gouvernance de la part de l'Etat d'une part et d'autre part, la faible capacité managériale de la part des universitaires.

Ce travail a pour objectif d'abord de faire ressortir les rôles des universitaires dans la société, ensuite de relever quelques faits sociaux observés et enfin de déterminer les pistes des solutions aux problèmes.

I. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les méthodes et techniques suivantes ont été utilisées lors de la rédaction de ce travail :

- La méthode historique a été utilisée pour étudier les événements du passé. Grace à elle, une étude comparative a été faite entre les faits actuels par rapport à la situation antérieure en se référant au comportement de gens et à la gestion de la cité ;
- La technique d'entretien a été faite lors d'échanges avec différents acteurs sociaux pour faire des critiques sur le fonctionnement des institutions supérieures et universitaires. Elle m'a permis également d'évaluer la qualité des universitaires formés et leurs capacités managériales ;
- La technique d'observation a été importante pour étudier les faits sociaux en identifiant les causes, les conséquences et proposer les pistes des solutions.
- La technique participante a été utilisée, moi-même étant membre du système au sein de l'administration publique, enseignement et société civile. Elle permet de comprendre et critiquer le comportement et la gestion des universitaires ;
- La technique documentaire a permis d'exploiter, d'analyser, de comprendre et d'appliquer certaines théories décrites dans les articles, lois, ouvrages, thèses, etc.

⁸ Kitungano Walumona, *op.cit*, p.125.

⁹ Bugeme Zigashane, *Comprendre la société civile en République Démocratique du Congo*, in Kitungano Walumona, *Citoyenneté et développement : Mythe ou réalité en République Démocratique du Congo ?*, Bukavu, CERUKI, 2023, p.202.

¹⁰ Mutinga Mutuishayi M, *op.cit*, in Sylvain Tshikoyi Mbumba, *L'éducation civique de l'homme politique : Maillon de la bonne gouvernance en RDC*, Kinshasa, Médias pour la Paix, 2001, p.77.

II. PRESENTATION DE LA RDC

La RDC est un pays d'Afrique Centrale et située à cheval sur l'Equateur. Elle partage 9.165 km de frontières avec 9 pays. Sa superficie est de 2.345.000 km², actuellement, immaîtrisable suite à la perte des villages de Kayemba et Gatumba. Partant de la faiblesse de l'Etat surtout de l'armée, certains villages sont en voie de disparition par le groupe armé dénommé « M23 », notamment Masisi, Rutshuru, Bunagana, Nyiragongo, etc. Au regard de son produit intérieur brut, le pays est classé parmi les pays pauvres du monde. La RDC est un Etat unitaire et fortement décentralisée, composée de la ville de Kinshasa et de 25 provinces. Les provinces sont subdivisées en villes et districts, 21 villes statutaires, 97 communes et 145 territoires, 473 secteurs et 261 chefferies¹¹. Le nombre de tribus est immaîtrisable. Plus de 500 groupes ethniques, la RDC est parmi les pays d'Afrique qui présentent la plus grande diversité de population.¹² Certaines tribus se trouvent à la fois en RDC et dans les pays limitrophes. A cela s'ajoute la question de double nationalité. Pour la combattre, le 22 février 2007 lors de la session extraordinaire, le Député José Makila avait initié une question orale relative à la double nationalité devant aboutir à la création d'une Commission pour la reformulation de l'article 51 de la loi sur la nationalité. Un moratoire de trois mois a été accordé pour que toute personne concernée se mette en ordre¹³. Lorsque échéance passa, personne n'avait régularisé sa situation et aucune action judiciaire n'avait été initiée contre le délinquant primaire. Conscient de la gravité du dossier pouvant discréditer un nombre important de gouvernants détenant la double nationalité, pour raison de solidarité négative, le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Vital Kamerhe, garant de l'institution, n'avait pas relancé ce dossier jusqu'à sa démission forcée en 2009.¹⁴ La question de double nationalité demeure une épine dans les chaussures. Aux élections, le regard est tourné vers les personnes présumées de nationalité douteuse en vue de les diaboliser et discriminer sans aucun fondement juridique. Le message de campagne xénophobe est « congolais de père et de mère » voire même de son épouse. Pourtant, la loi n°04-024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise dispose à son article 7 : est congolais dès la naissance, l'enfant dont l'un des parents – le père ou la mère- est congolais.¹⁵ Il y a nécessité que le législateur puisse y réfléchir objectivement. Il sera question d'examiner la (le) :

- Identification : qui est congolais et qui ne l'est pas ;
- Naturalisation : comment devenir congolais ?
- Droit acquis : quels sont les droits de congolais, par naissance ou par naturalisation ?¹⁶
- Les préalables pour occuper les hautes fonctions politiques ;
- La double nationalité et les mécanismes d'obtention de carte d'identité.

¹¹ Kitungano Walumona, op.cit, pp.83-84.

¹² Ngoma-Binda et al, Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la III^{ème} République, Johannesburg, Open society fondations, 2010, p.38.

¹³ Kitungano Walumona, Quelle citoyenneté pour le développement intégral des Congolais ?, Kampala, Blessing, 2016, p.253.

¹⁴ Idem, pp.127-128.

¹⁵ La loi n° 04-024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité, art 7.

¹⁶ Kitungano Walumona, idem, p.122.

La nationalité par acquisition est celle qui pourrait limiter certains droits politiques, notamment ceux d'exercer les hautes fonctions politiques et autres, telles que la Présidence, la Primature, l'Etat-major de l'armée, les ministères, le commandement de la police, la présidence du parlement, chefs de juridictions judiciaires, etc.¹⁷

III. REVUE DE LA LITTERATURE THEORIQUE ET EMPIRIQUE

3.1. LITTERATURE THEORIQUE

3.1.1. Rôles des universitaires dans la société

L'université poursuit triple mission, à savoir l'enseignement, le service social ou le développement et la recherche. Martin Ekwa Bis dit que l'éducation est l'outil indiqué pour sortir la R.D.Congo de son sous-développement. Une société sans école est une société sans avenir. Il n'y aura jamais de développement sans école, sans une éducation de qualité de ceux qui devront le réaliser. Il n'y aura jamais de développement sans recherche scientifique.¹⁸ L'éducation et l'enseignement doivent, en outre, « refléter l'image du système social et politique du pays » dans la mesure où ils « constituent la base de la vie d'une nation moderne. L'enseignement doit être conçu comme « un moyen et un instrument efficace au service de l'idéal national. ¹⁹ L'objectif ultime est la formation des « hommes de métier », des « conducteurs d'hommes », des « agents de développement²⁰ surtout les hommes politiques. C'est pourquoi, le pouvoir politique souligne, en outre, que le personnel de l'enseignement national (le professeur en l'occurrence) doit faire preuve de hautes qualités humaines, morales et professionnelles, d'un sens aigu de la responsabilité personnelle et collective. Il doit faire montre d'un esprit d'initiative, avoir un sens très développé du respect du bien commun, des règlements professionnels et codes éthiques et témoigner de son militantisme et de son esprit civique. ²¹ Les Sciences Sociales devraient assumer d'importantes responsabilités dans l'institution universitaire en tant qu'organisation. De par leur vocation, elles sont appelées à éclairer toutes les autres branches du savoir dans la recherche des solutions concrètes aux multiples problèmes que les hommes tentent de résoudre dans leur existence commune.²² Pour la qualité des hommes et femmes, « l'université est réservée aux élites. « Le terme élite est issu du verbe « élire », c'est-à-dire « choisir ». Et signifie ce qui dans un ensemble de personnes, est le plus digne d'être choisi. Les élites sont ainsi les personnes qui occupent le premier rang et qui, de ce fait, assument des responsabilités plus grandes que les autres dans la société. Daniel-Rops, dans son œuvre dit que ce qui meurt et ce qui naît, n'a-t-il pas indiqué, à juste titre, que « les peuples valent ce que valent leur élites, et qu'une élite, même petite, est

¹⁷ Kitungano Walumona, op.cit, p.118.

¹⁸ Bashige Atsi Bushige, Démocratie et éthique politique : Analyse des conditions de possibilité de la refondation de l'Etat dans les pays du Sud, Université de Kisangani, Faculté des lettres et sciences humaines, Thèse de Doctorat, inédite, 2014-2015, p.6.

¹⁹ Sesepe N'sial Bal-Nsien, Apprendre à être, Kinshasa, Centre de Recherches Pédagogiques, 1989, p.13.

²⁰ Idem, p.20.

²¹ Ibid,

²² Shomba Kinyama, op.cit, p.21.

appelée à provoquer la marche en avant de la société tout entière». ²³ Il appert que « l'Afrique Noire ne se développera que si elle fait de la culture élitiste sa culture de base. Celle-ci combat la médiocrité et ne permet pas à la culture populaire d'élire domicile dans le monde universitaire. La culture populaire contrairement à la culture de l'élite, n'accorde pas assez d'importance aux productions de l'esprit, aux penseurs et aux savants. Elle les considère comme des marginaux²⁴». Pour aspirer au développement, il y a nécessité de rechercher et responsabiliser un leader, un visionnaire, une élite et un intellectuel au sommet de l'Etat et à tous les services publics et privés. Avec quelle approche de la politique ? La politique est un art et aussi une science. Comme art, il faut d'aptitude suffisante et une certaine vision. Comme science, il faut un minimum de capacité ou connaissance intellectuelle. Malheureusement, en RDC, par rapport à la science, il a été constaté que « les chefs de l'Etat n'ont pas de cursus acceptable et pièces scolaires et académiques fiables. Excepté Kasa-Vubu, porteur du diplôme de graduat en Philosophie, les autres ont un diplôme inférieur et peu connu du public. La condition de candidature du Président de la République n'accorde pas une exigence particulière à la formation et l'expérience.²⁵ André Mbata renchérit en ces termes : pendant que nous disons qu'il faut respecter l'ordre constitutionnel, on voit un individu qui n'a même pas le niveau requis à qui il est accordé un grand intérêt par les médias.²⁶ Curieusement, ce sont les professeurs qui se courbent et se rabaissent devant les gouvernants moins instruits. La RDC est-elle maudite ? A quoi servent la démocratie, les sciences sociales et nos diplômés ? Pour le changement du système, il s'avère impérieux que le citoyen s'approprie « la citoyenneté qui est une bouée de sauvetage d'une société qui a perdu ses autres points d'appui, qui a perdu ses repères, qui dit sa souffrance de ne plus saisir d'où elle vient et ne pas comprendre où elle va.²⁷ La population doit désormais faire preuve d'éthique, car celle-ci est le socle de la citoyenneté et de développement.

3.1.2. Création des institutions supérieures et universitaires en RDC

Le Congo hérite à l'indépendance de deux institutions d'enseignement universitaire : Université Lovanium (fille de Louvain par son nom)²⁸ créée en 1954 et Université Officielle du Congo créée en 1956 ; après l'indépendance, il faudrait ajouter à ces deux universités, quelques Instituts Supérieurs ainsi que l'Université Libre du Congo en 1963.²⁹ Les programmes d'études étaient calqués sur ceux de l'Université mère (L'université Catholique de Louvain (U.C.L)). Deux raisons majeures militaient en faveur des programmes métropolitains : (1) il fallait, pour octroyer des diplômes légaux et égaux à ceux de la métropole, assurer un niveau métropolitain, d'autant plus que l'on entendait y attirer les étudiants belges ; (2) pour les Noirs, africaniser les

²³ Shomba Kinyama, op.cit, p.22.

²⁴ Idem, p.23.

²⁵ Kitungano Walumona, op.cit, p.48.

²⁶ Mbata Mangu André, La nation est en péril ! La nation se meurt et nous sommes responsables, Conférence de presse, Bruxelles, 29 mai 2018.

²⁷ Pascale Gonod & Jean-Pierre Dubois, Citoyenneté, souveraineté, société civile, Paris, Dalloz, 2003, p.1.

²⁸ Bongeli Yeikelo ya Ato, op.cit, p.42.

²⁹ Bumba Monga Ngoy, La politique congolaise de l'éducation : des origines à nos jours, Kinshasa, Editions Feu torrent, 2013, p.133.

programmes serait baisser le niveau des études et donc entretenir pour toujours la supériorité des Blancs dans les emplois.³⁰ Mais, dans la pratique, quelques failles étaient observées, débouchant aux réformes. « C'est en 1971 qu'une réforme décisive de son système eut lieu, créant l'Université Nationale du Zaïre en sigle l'UNAZA. Les objectifs de l'UNAZA ont été définis comme suit : « la formation des cadres supérieurs de pensée et de développement technique réellement valable, de manière à ce que l'Université soit en état de garantir l'ensemble des services nécessaires à la société moderne et de s'adapter constamment aux besoins réels de cette société.³¹ Quel effectif des étudiants dans 10 ans ? 172 diplômés dont 43 médecins stagiaires recrutés de Louvain pour se spécialiser en médecine tropicale ; 32 Européens ; 28 Africains non Congolais, 63 Congolais parmi lesquels on compte un bon nombre de gradués et de théologiens ; 129 diplômés en 10 ans ! Sur un total de 4.535 étudiants depuis 1954. Donc, sur 100 étudiants, 3 seulement réussissent, alors qu'on se plaint partout du manque de cadres... A moins de dire que tous les Congolais sont bêtes.³² Cette thèse a tendance à se vérifier aujourd'hui, car il est inconcevable qu'après plus de six décennies, le pays continue toujours à sombrer. Le nombre d'universitaires n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure que les jours passent. Pirates ou vrais intellectuels ? Malgré tout, le Président de la République insistait beaucoup sur la formation de la conscience dont devait nécessairement s'accompagner l'acquisition des connaissances scientifiques. D'où, la devise : « Scientia splendet et conscientia. »³³ Tout en développant cet enseignement, l'élite politique au pouvoir ne voulait pas partager le pouvoir avec les diplômés, du fait qu'elle était faite des évolués de l'époque coloniale insuffisamment instruits. Il fallut attendre l'avènement du Général MOBUTU pour voir la situation tournée en faveur des technocrates.³⁴ Plus tard, ces universitaires vont abuser pour plonger le pays dans une crise infernale ou perpétuelle ; la prostitution et le mercenariat. Pour quelle raison ? Crise d'intellectuels. Selon plusieurs opinions, il ressort du constat que « ce sont les intellectuels qui ont « tué » le pays. Qui ont « fabriqué » la dictature de Mobutu ? Ce sont les intellectuels !³⁵ qui continuent encore à piétiner impitoyablement la démocratie et l'Etat de droit. Il a été constaté que « nombre des (sic) diplômés universitaires n'assurent pas encore le contrôle de leur destin. Ils ne contribuent pas pleinement à la promotion de l'historicité du système sociétal dans lequel ils vivent. Et lorsque certains diplômés sont engagés dans différents services, ils ne parviennent pas à reproduire le geste de ce qu'ils ont appris pour l'intérêt général de la société congolaise. L'éthique et la déontologie professionnelles des diplômés universitaires sont foncièrement bafouées pour des intérêts égoïstes et individualistes. De ce fait même, l'université devient une institution de socialisation désocialisante.³⁶ En

³⁰ Bongeli Yeikelo ya Ato, idem, p.45.

³¹ Idem, p.134.

³² Idem, p.61.

³³ Bongeli Yeikelo ya Ato, op.cit, p.89.

³⁴ Idem, p.120.

³⁵ Mbata Mangu André, op.cit, p.3.

³⁶ Babolisi Bahuga Paulin & Mulumeoderhwa Bujiriri Le Bon, Enseignement supérieur et universitaire privé dans la ville de Bukavu en République Démocratique du Congo : Etat des lieux, qualité et perspectives, Bukavu, CERUKI n°39, 2021, p.85.

somme, « la crème intellectuelle congolaise nous fait honte faute de conscience. Elle monte des stratégies mesquines pour détruire à cause de son intérêt personnel.

3.1.3. Etat des lieux des institutions universitaires en RDC

Il existe une centaine d'universités dont certaines ne sont pas conformes aux normes édictées par l'UNESCO, et cela, tant du secteur public que privé. Il sied de noter que « certaines d'entre elles sont pires que les virus du Sida et d'Ebola réunis, puisqu'elles tuent intellectuellement et massivement des générations entières.³⁷ Il ressort du constat que « la carence de la qualité de l'enseignement supérieur privé est une question actuellement incontestée en RDC.³⁸ Quelle image des institutions congolaises ? D'une manière générale « (secteur public et privé) les bâtiments ne cessent de se dégrader, les laboratoires ne sont pas équipés, les matériels sont obsolètes, il y a une surpopulation des étudiants dans les auditoriums, l'institutionnalisation du système de prime à payer, la bibliothèque est peu riche, la publication des articles scientifiques et ouvrages est insuffisante, les programmes des cours sont inadaptés par rapport à la mondialisation, les bourses d'études sont inexistantes, il y a monnayage des points, il y a démotivation des enseignants faute des rémunérations attrayantes.³⁹ Par manque d'un personnel scientifique attiré, plusieurs établissements privés de l'ESU confient la responsabilité de gestion et de formation académique aux « jeunes » assistants dont la plupart sont choisis sur base des critères peu objectifs.⁴⁰ Ce sont ces assistants qui encadrent les étudiants dans la rédaction des mémoires et travaux de fin de cycle. Les professeurs, quelques fois sans connaître le contenu, endossent les travaux dont certains portent des failles et lacunes. Par cet enseignement, les prestataires qui sont généralement des (sic) jeunes assistants et des (sic) Chef de Travaux voire des pseudo-professeurs, offrent aux étudiants un enseignement à la carte, où par exemple un cours de 60 heures est dispensé et achevé pendant seulement 8 ou 15 heures. Avec cette pratique, tout est bafoué : instructions académiques, éthique professionnelle, statut social du prestataire, qualité de formation des étudiants, réputation institutionnelle, etc. Devant cet enseignement, il est pratiquement difficile de former des hommes et des femmes capables de s'imposer dans la jungle du champ professionnel.⁴¹ On est dans une sorte de spirale où de mauvais écoliers font de mauvais élèves, de mauvais élèves font de mauvais étudiants. Et par voie de conséquence, de mauvais étudiants deviennent de mauvais cadres, de mauvais enseignants, et la boucle est bouclée.⁴² C'est pourquoi, il a été remarqué dans la vie active, un manque de confiance et de productivité de la part des universitaires. « Nous avons naguère souligné combien la qualité du système éducatif s'évalue en fonction de l'employabilité des diplômés sortis dudit système. Aujourd'hui, il se révèle que le système éducatif bukavien, et congolais en général forme plus des éléments incapables d'apporter des réponses concrètes aux questions cruciales de la société d'ancrage. Ainsi, les établissements de l'ESU semblent constituer plus un problème qu'une solution aux questions fondamentales de la société. Les

³⁷Idem, p.29.

³⁸Idem, p.105.

³⁹ Kitungano Walumona, op.cit, p.32.

⁴⁰ Bapolisi Bahuga, op.cit, p.51.

⁴¹ Idem, pp.70-71.

⁴² Idem, p.72.

diplômés sortis de ces établissements sont incapables de relever les défis sociaux pour lesquels ils ont été formés. En un mot, les universitaires ne sont pas engagés dans la dynamique du changement structurel de la société congolaise.⁴³ D'une manière générale, dans les établissements publics et privés, « le taux d'encadrement des étudiants par les professeurs y est faible. Mais, quelle qualité des professeurs. Tous sont-ils compétents et actifs dans les recherches et l'innovation ? Dans l'enseignement, il s'observe la question de mythe de diplôme. « Le professeur se sent à la sommité de la science alors que certains d'entre eux ne sont ni expérimentés, ni compétents, ni praticiens, ni enfin intègres. Il présume qu'il « vient au second rang sur terre après Dieu », alors qu'une grande part de malheur et des antivaleurs que la RDC connaît, sont entretenues par les professeurs.⁴⁴ Tel est le cas le plus récent des fraudes électorales avérées observées au cours des élections combinées du 20 décembre 2023. Quelle éducation ces professeurs pourraient-ils donner aux étudiants et à leurs enfants ?

Il convient de noter que les normes de l'UNESCO préconisent le ratio d'un professeur pour dix étudiants et un professeur pour quatre scientifiques.⁴⁵ Le ratio est la proportion entre le nombre d'étudiants par rapport aux professeurs c'est-à-dire le nombre d'étudiants divisé par le nombre de professeurs. « Au Sud-Kivu, le ratio est de 1/55,86 pour UCB, 1/93,32 pour UEA, 1/1218 pour ULGL, 1/656 pour Université Simon Kimbangu, 0/219 pour UIK, 0/345 pour ISPDE, 1/248 pour ISPF, 0/134 pour ISTAD et 0/114 pour ISDR/ Tanganyika.⁴⁶ Pour la survie, beaucoup d'enseignants aussi bien de professeurs que de Chefs de Travaux et d'assistants se livrent avec ténacité aux activités d'extramuros au détriment de l'encadrement et de la formation des étudiants. Ils sont dans le sauve-qui-peut. En effet, certains enseignants sont utilisés comme consultants, conseillers dans les organisations tant privées que publiques et autorités académiques ici et là dans les universités et instituts supérieurs de la province du Sud-Kivu, consacrant ainsi peu de temps à l'enseignement, à la recherche et à l'encadrement réel des étudiants. Ce comportement de va-et-vient des enseignants est motivé par le seul souci : l'accumulation autant que possible des ressources financières.⁴⁷ Or, la seule solution pour une vie décente des travailleurs est d'avoir l'esprit d'entrepreneuriat ou la capacité de management.

3.1.4. Nomination, recrutement et qualité d'enseignement

Par rapport aux nominations, il s'observe de sérieuse légèreté dans le secteur public, car « il n'est plus un secret pour personne que les couleurs politiciennes et les considérations ethniques entrent en ligne de compte aussi dans la nomination des autorités académiques.⁴⁸ Il a été observé que ce sont les partis politiques qui proposent au Ministre de l'enseignement supérieur et universitaire les membres des comités de gestion suivant leur loyauté à l'« autorité morale », leur affinité tribale et non sur base de compétence, d'ancienneté, d'initiative, d'ouverture au monde extérieur, d'intégrité, de diplôme, de notoriété scientifique, etc. Pis, certains enseignants sont recrutés sur base des antivaleurs. Ils ne cessent de favoriser leurs

⁴³ Idem, pp.82-83.

⁴⁴ Kitungano Walumona, op.cit, p.309.

⁴⁵ Bapolisi Bahuga Paulin et Mulumeoderhwa Bujiriri, op.cit, p.45.

⁴⁶ Idem, p.44.

⁴⁷ Idem, p.49.

⁴⁸ Bapolisi Bahuga et Mulumeroderhwa Bujiriri, op.cit, p.51.

frères, amis, copines et membre des partis politiques de même obédience. Par ricochet, à la fin de leurs études, les étudiants qui sont lancés sur le marché de l'emploi ne font pas preuve de savoir,⁴⁹ savoir être, savoir-faire et savoir-faire faire. L'avenir de la nation est très sombre. C'est pour cette raison qu'en suivant le classement de meilleures universités en Afrique, la RDC se classe au-delà de la deux-centième position.⁵⁰ Nous devons changer la manière dont nous enseignons dans nos universités. Vous le savez autant que moi le niveau de l'enseignement est très bas. Aucune université congolaise ne figure dans le « hit-parade » de 200 premières universités en Afrique.⁵¹ Pour tenter d'assainir ce milieu, en 2016, le Ministre de l'enseignement supérieur et universitaire avait pris la décision de fermer les institutions non viables, laquelle décision souffre de son application faute d'autorité de l'Etat.⁵² Il y a nécessité de procéder aux réformes réalistes à travers une politique cohérente de l'enseignement qui consisterait de doter les établissements des ressources suffisantes en qualité.

3.1.5. Réformes envisagées

L'idée même de réforme de l'éducation tend à être liée aux idées générales de transformation de la société ou, au moins, de meilleures gestions des systèmes éducatifs au niveau de la société.⁵³ Pour la plupart des pays en voie de développement en général et pour la RDC en particulier, la raison principale de différentes réformes dans le système d'enseignement est l'inadaptation du système existant aux réalités. Il s'agit en fait d'une remise en question des objectifs, compte tenu des besoins de la société, du contenu, des structures et des méthodes d'enseignement.⁵⁴ En RDC, le système est passé du classique au système Licence, Maîtrise et Doctorat (LMD). Ladite réforme est-elle nécessaire et opportune ? Il me semble que la réponse est mitigée. Il convient de noter que le système classique a une durée de 5 ans pour former un licencié. Le système LMD fixe 3 ans dans les mêmes conditions. « Ce système qui semble être raccourci pour certains exige néanmoins des ressources humaines hautement qualifiées, un environnement technologique très avancé et des équipements et des infrastructures modernes appropriés. Bien compris et bien appliqué, le système LMD peut donner une formation respectable. Mais pris à la légère, il produira des déchets et des monstres intellectuels qui vont massacrer notre société.⁵⁵ Pour réussir les études, l'étudiant est tenu à la passivité. Ce qui l'intéresse, c'est l'obtention d'un diplôme, n'importe lequel et de n'importe quelle façon. En fait, au Zaïre, sauf dans de rares cas (comme en médecine), n'importe qui peut devenir n'importe quoi : un linguiste, préparé à l'enseignement, peut devenir comptable, l'économiste peut devenir professeur de français, l'agronome peut se transformer en paisible bureaucrate urbain, l'ingénieur civil en fonctionnaire de banque, etc. L'essentiel est d'avoir un papier attestant de son passage aux temples du savoir et de d'avoir se débrouiller (c'est-à-dire chercher

⁴⁹ Kitungano Walumona, op.cit, p.xxx

⁵⁰ Idem, p.33.

⁵¹ André Mbata Mangu, Point de presse animé le 28 mai 2018 à Bruxelles, Thème : La nation est ne péril ! La nation se meurt et nous sommes responsables, site web consulté le 20 décembre 2023 à 21h.

⁵² Ibidem, p.33.

⁵³ Bumba Monga Ngoy et al., La politique congolaise de l'éducation, Kinshasa, Editions Feu torrent, 2013, pp.38-39.

⁵⁴ Idem, p.46.

⁵⁵ Bapolisi Bahuga et Mulumeoderhwa, op.cit, p.28

des appuis⁵⁶). Il s'agit d'un chômage déguisé avec un impact négatif sur la société et le service, car le travailleur ne saura pas faire correctement son travail selon les normes exigées. C'est pourquoi, « par manque de confiance aux universités congolaises, nos gouvernants et les personnes nanties envoient souvent leurs enfants dans les pays étrangers pour y étudier. Actuellement, c'est un prestige pour un Congolais d'étudier à l'étranger, de plus grave en Afrique. Ce sont les Congolais qui vont étudier au Burundi, Rwanda, Madagascar, Uganda, Nairobi, Maroc, Sénégal, Cameroun, Afrique du Sud, etc. Impossible qu'un étranger vienne faire sa thèse de doctorat en RDC. Quelle honte que cela soit faute de valeur et de confiance alors que certains professeurs Congolais donnent cours en Europe ?⁵⁷ Cela s'observe aussi aux malades, soignés à l'étranger, quelque fois par des spécialistes congolais. Si les autorités politiques estiment que l'enseignement de la RDC est de qualité, pourquoi envoient-elles leurs enfants étudiants et malades à l'étranger ? Pour faire sortir le pays du gouffre, la mise en œuvre du système adapté à la politique de gouvernance s'avère nécessaire. Seul en vogue est la démocratie.

3.1.6. Démocratie et gestion de la cité

Selon Aristote, la cité est une communauté et que toute communauté est constituée en vue d'un certain bien. C'est la survie, c'est-à-dire vivre comme il convient que vive un homme. La cité est une organisation fondée non sur la force brute, non sur des intérêts passagers, non sur les prescriptions des dieux, une communauté politique où le citoyen est tour à tour gouvernant et gouverné en vue du bien vivre.⁵⁸ Le système d'accès à la participation gestion à la chose publique est la démocratie. Cette dernière se définit comme le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple. Elle est comprise de trois principales façons :

- Une manière de se comporter en société ;
- Une manière de gérer le pays ;
- Une garantie de droits et de l'égalité⁵⁹

Elle n'est pas du tout une panacée de bonne gouvernance, c'est dans ce sens que la démocratie en RDC est dans une crise profonde. « Même dans les pays où elle (la démocratie) régnait depuis longtemps et ne semblait aucunement menacée, certains observateurs avaient le sentiment que la démocratie était en crise, ou tout au moins sévèrement contrariée, parce que les citoyens avaient de moins en moins confiance dans la volonté ou la capacité de leurs dirigeants, de résoudre correctement et efficacement un certain nombre de problèmes tels que le chômage, la pauvreté, la criminalité, l'immigration, la fiscalité et la corruption. Pourtant, on nous a fait miroiter, la démocratie (laquelle exactement) comme étant le parfait système de gouvernance (même mondial) qui amène et assoie la paix, sans nous prévenir qu'il ne s'agit là que d'un simple idéal, jamais atteint⁶⁰ Le chemin est véritablement long et les chavirements, en cours de route, peuvent s'avérer catastrophiques. En créant une révolte constructive fondée

⁵⁶ Bongeli, op.cit, pp.156-157.

⁵⁷ Kitungano Walumona, op.cit, p.423.

⁵⁸ Bashige Atsi Bushige, op.cit, p.14.

⁵⁹ Kitungano Walumona, op.cit, p.18.

⁶⁰ Bashige Atsi Bushige, Ibid

sur l'éthique, on aura écarté le règne de la déraison et des antivaleurs⁶¹ Fort malheureusement, l'éthique est presque absente dans le mental des congolais, et cela, du sommet à la base. « Et le jeu dure, certains y jouent mieux que d'autres : les jeunes sans formation, les gens de loi, de plume ou de parole, les sceptiques, les vaniteux, les superficiels. Ceux-ci y prennent goût, leurs lacunes deviennent ici des forces. Une belle carrière s'offre à eux. Les esprits vrais sont dépaysés, ils n'y ont que faire, ils s'éliminent eux-mêmes : sélection mécanique-épuration automatique-triage⁶².

3.1.7. La démocratie contre la bonne gouvernance et une épine contre la méritocratie

Le mode de gestion passe par les élections. Dans tous les cycles, elles ne sont pas crédibles, car objet de contestation. On est arrivé à croire qu'il s'agit de principe de nomination des candidats au pouvoir, surtout par la législature de 2018 et plus grave de 2023 ; fait qui révolte et décourage beaucoup d'électeurs à voter. Les candidats sont souvent les sénateurs, députés, ministres, maires de ville, bourgmestres ; qui se sont d'ailleurs disqualifiés à la législature passée. Une fois élues, ces personnes reviennent avec leurs mauvaises pratiques d'antivaleurs. Fort malheureusement, « les pouvoirs se passent de père en fils ou à la femme. Un individu a, à la fois le mandat de sénateur, de député national et de député provincial, avec comme suppléant sa femme, ses enfants ou ses petits frères. Entre temps, il brigue d'autres fonctions à l'exécutif, soit le ministre ou le responsable d'une régie financière⁶³». Les membres se retrouvent au sein des partis politiques sans vision claire, dépendant de l'orientation de « l'autorité morale ». Cette dernière adhère à n'importe quel courant d'idée sans le consentement des membres. Les partis politiques changent de camp et de vision du jour au jour suivant l'intérêt. Les politiciens congolais sont très versatiles devant les enjeux politiques. Tantôt ils sont en opposition, tantôt ils virent au pouvoir. Les animateurs s'acharnent vigoureusement contre les partis antagonistes, mais une fois l'un est hissé, l'autre camp ne se gêne pas à intégrer dans la nouvelle dynamique. C'est dans ce sens qu'on remarque les mêmes figures dans la gestion de la chose publique. « Il est difficile de reconnaître un véritable parti politique d'opposition ou de croire en sa philosophie⁶⁴ Aujourd'hui, beaucoup de gens ne voient plus en eux qu'une bande de « rapaces » opportunistes. Difficile, dans ces conditions, d'établir des relations saines !⁶⁵ C'est pourquoi, à chaque régime, on observe le système de transhumance. Les acteurs politiques, jadis « Mobutistes » deviennent automatiquement RCD, MLC, etc., puis « Kabilistes » puis encore « Tshisekedistes ». « Quand il est dans l'opposition, le Congolais critique sévèrement le pouvoir, mais lorsqu'il arrive au pouvoir, peu importe les moyens qu'il choisit pour y arriver, il agit comme les acteurs politiques qu'il a critiqué dans l'opposition. Parfois, il fait pire.⁶⁶ Il ressort du constat que la politique des pays du tiers monde surtout de la RDC est une véritable

⁶¹ Idem, p.16.

⁶² Arnaud de Laussus & Michel Berger, *Connaissance élémentaire de la démocratie*, Paris, Action familiale et scolaire, 2003, p.54.

⁶³ Kitungano Walumona, *op.cit*, p.61.

⁶⁴ Kitungano Walumona, *op.cit*, p.251.

⁶⁵ Stephen Robbins, David DeCenzo et Mary Coulter, *Management : l'essentiel des concepts et pratiques*, Paris, Nouveaux Horizons, 7^{ème} édition, 2011, p.375.

⁶⁶ flessxxxxxx

sorcellerie.⁶⁷ Ces caméléons sans scrupule viennent avec les mêmes méthodes du travail et d'esprit de détournement de denier public, de cupidité et d'impunité. Le véritable dirigeant doit être modèle. Il doit donner l'impulsion dans un système. Mais en RDC, le chef, souvent est celui qui se caractérise dans les antivaleurs. « Les gouvernés à leur tour, ne brillent pas dans la pratique des valeurs. Ils renforcent le système d'antivaleurs instauré insidieusement par des gouvernants, avec comme corollaire l'ébranlement des structures mentales, sociales, économiques et culturelles.⁶⁸ La RDC est condamnée à demeurer sous-développée tant qu'il n'y aura pas un système révolutionnaire dû au changement de mentalité. « Le politologue camerounais Samuel Eboa, (1999) dit que « l'Afrique a besoin d'hommes et de femmes d'action pénétrés de l'intérêt supérieur de l'Etat, des hommes et des femmes intègres, compétents, travailleurs, meneurs d'hommes, des hommes et des femmes tolérants, rassembleurs, mais intraitables lorsqu'il s'agit de défendre l'intérêt général, des hommes et des femmes capables de réaliser beaucoup avec peu de moyens⁶⁹. En RDC, les gouvernants se caractérisent dans la pratique de gabegie financière à outrance sans qu'ils soient inquiétés par la justice et penser au social des gouvernés. « Au plan économique et social rien ne marche. La protection sanitaire reste déplorable. La situation socio-économique et politique se détériore vertigineusement. Malgré la démocratisation en cours dans ces pays la vie reste pitoyable. Loin d'apporter la paix et la concorde, la prospérité et le bien-être, la démocratisation a plutôt accentué les conflits multipliés par les guerres fratricides au nom de la libération démocratique. Les interminables crises qui ont accablé ces nations depuis plusieurs années les ont plongés dans des mentalités d'impuissance, de peur, de stress et de frustration. Faut-il parler de la jeunesse chantée comme force de demain alors que les jeunes sont abandonnés totalement à eux-mêmes en leur refusant le droit à l'éducation qui ferait d'eux la force du futur. Que peut-on attendre d'une nation qui refuse d'éduquer sa jeunesse sinon sa perte. Finalement, on ne sait plus où les dirigeants veulent conduire leur peuple sans éducation de qualité. Ne pas éduquer un peuple, n'est-ce pas le faire périr ? A quel avenir peut espérer un peuple dans ce contexte où éclatent de toute part les conséquences néfastes d'une gestion économique-sociale, culturelle et politique non rationalisée.⁷⁰

3.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE EMPIRIQUE

Certes, la question de qualité et de responsabilité des universitaires a été souvent au centre des débats dans plusieurs milieux. Il s'agit notamment de :

1. MBATA MANGU André

La nation est en péril ! La nation se meurt et nous sommes responsables. Il dit que quand le pays se meurt, nous devons nous assumer. Nous devons faire quelque chose pour que le pays se redresse. La plupart de gens n'ont pas conscience de la situation. C'est pourquoi, nous estimons qu'une prise de conscience est fondamentale. Les gens ne sont pas conscients par

⁶⁷ jjjxxxxx

⁶⁸ Kitungano Walumona, op.cit, p.

⁶⁹ Samuel Eboa, Interrogation sur l'Afrique noire, Paris, L'Harmattan, 1999, sp.

⁷⁰ Bashige Atsi Bushige, op.cit, p.15.

exemple que le Congo-Kinshasa dispose d'un budget de quatre milliards de dollars. La Tanzanie et le Rwanda, eux, ont respectivement un budget de 53 et 20 milliards \$. Il faut que les gens comprennent et prennent conscience que le pays est totalement en crise. Il est en péril. Chacun de nous doit s'assumer dans sa sphère d'action. Les intellectuels en tête. Pourquoi d'abord les intellectuels ? Nous devons mettre fin au système de corruption. Si nous contribuons à la capture de l'Etat et qu'on dit que nous sommes des « prostitués politiques », nous mettons fin à notre position politique. J'ai toujours dit que nous devons cesser d'être un peuple de « pleurnicheurs ». Des gens qui se lamentent à longueur de journée que c'est tel ou tel autre pays qui nous malmène. Ma réponse est : non ! Nous devons être un peuple qui lutte⁷¹. Ironie du sort, l'Auteur est maintenant deuxième personnalité de l'Assemblée Nationale, lieu d'excellence de prise des décisions du pays. A-t-il mis en pratique son expertise de constitutionnaliste et corrigé les lois et erreurs du passé ? Il me semble : Non. « Certes, il a le pouvoir d'éradiquer ce système, a-t-il aussi la volonté ? Que les réflexions développées dans les publications soient expérimentées quand on a le moyen de la faire au lieu de faire plaisir aux lecteurs de dénoncer une situation anormale et persistante⁷².

2. Emile BONGELI Yeikelo ya Ato

Sa thèse est passée d'Université et sous-développement au Zaïre à l'Université contre le développement. L'auteur trouve une série de contradictions, l'université devient de plus en plus nocive pour le pouvoir car elle secrète des éléments dangereux pour un système que ne peut plus les utiliser. Il se réfère à la pensée de Lénine qui nous fait remarquer qu'il est plus grave de s'aveugler et de se taire sur une défaite que de la subir, sur une erreur que de la commettre ». Il fait ressortir que l'université telle qu'elle est, du fait de son aliénation, n'est pas un facteur de développement mais du sous-développement. En effet, toute l'entreprise consiste à façonner la société et les individus dans l'optique de l'intérêt du capitaliste occidental et de fabriquer les demandeurs (clients), les gestionnaires et gardiens des intérêts capitalistes, etc. et non de former des hommes de sciences, des spécialistes et intellectuels s'assurant comme tels, c'est-à-dire se posant positivement comme sujets, acteurs de l'histoire de leur société⁷³ Epousant sa réflexion, je me suis rendu compte que la célèbre théorie de pression fiscale est vraiment erronée et devrait être contextualisée et remplacée par la charge fiscale qui détermine réellement le poids fiscal d'une manière particulière suivant la nature d'impôt et la catégorie d'entreprise.

3. Sylvain SHOMBA KINYAMA

En 1964, Benoît Verhaegen fait ressortir que les sciences sociales à l'Université de Kinshasa n'assument pas assez de ce fait, leur rôle de "lumière de la société". Face à ces attentes, elles accusent l'inefficacité de leurs actions et une certaine faiblesse dans la connaissance critique des problèmes sociaux, des crises et des conflits qui surgissent en RDC, en Afrique et dans le monde ainsi qu'un manque de proposition de solutions concrètes à ces enjeux. Que ce soit dans le chef des étudiants, des enseignants ou des chercheurs, personne ne dispose réellement d'un autre modèle de référence, si ce n'est le modèle occidental, pour critiquer et réinterpréter la

⁷¹ Mbata Mangu André, op.cit, pp.1-4.

⁷² Kitungano Walumona, p.228.

⁷³ Bongeli Yeikelo Ya Ato, op.cit, pp. 231-232.

réalité qui l'entoure⁷⁴ Par rapport au savoir des universitaires congolais, il convient de noter que les critiques sont nombreuses à ce propos, quelque fois passionnées : Quelles que soient les critiques que peut susciter cette idée, il reste qu'intellectuels que nous sommes ou que nous prétendons être, avons été, depuis longtemps disqualifiés par la masse congolaise qui n'a plus confiance en son élite. Aujourd'hui en Afrique, le Congo est l'un des pays qui compte un nombre impressionnant des (sic) cadres universitaires dans tous les domaines. Et pourtant, cette immense moisson d'intellectuels n'a d'égal que l'effondrement de l'État, la misère et la déchéance de la société. Qui n'a pas entendu parler de la "République des professeurs" ou du "gouvernement des universitaires" ? À ce sujet, quelqu'un a pu faire ce constat : si la première République a manqué de cadres, elle a su néanmoins mettre à profit l'esprit éthique, la deuxième République naissante a bénéficié et des cadres et de l'éthique ; depuis, le pays s'est mis à fonctionner sans l'un ni l'autre ! Force est donc de reconnaître que l'intellectuel congolais a failli à sa mission de former et disposer des intellectuels dignes.⁷⁵ Ses idées corroborent celles de professeur Emile Bongeli. Mon constat est aussi le même, car partant des faits sociaux observés avec acuité sur toute l'étendue du pays, il y a lieu de croire que les universitaires congolais sont inefficaces, mercenaires et sont à la base de nombreuses crises observées.

4. Euloge BOISSANNADE

À la recherche de solution après la chute de l'économie congolaise en 1994, l'analyste congolaise, Marie Thérèse Nzeza Landu s'est rendue compte que les conjonctures défavorables n'étaient pas seules responsables des chutes de production dans le domaine minier ou agricole. La conclusion coulait de source : les Zaïrois se révélaient incapables de gérer un patrimoine extraordinairement riche, et leur savoir-faire était approximatif. Elle pense que pour une période déterminée, nous pourrions réserver certains postes de ministres ou de vice-ministres à des ressortissants compétents ou expérimentés de pays amis ou d'organismes internationaux, y compris ceux de l'Afrique⁷⁶». La compétence ne manque pas, mais... le pays a la mal chance d'être dirigé par n'importe qui⁷⁷. Ces hommes et femmes ne nous ont pas manqué au sens où ils n'existaient pas mais plutôt au sens où ce ne sont pas eux qu'on mettait à la tête des institutions du pays⁷⁸. Ainsi, il est difficile de remettre en cause la capacité de tous les congolais, car il existe de personnes compétentes, mais non responsabilisées et utilisées dans les services tant publics que privés. Car, il ressort du constat amer que « l'accès à l'emploi public est conditionné aux antivaleurs selon l'ordre que voici : l'appartenance aux partis politiques au

⁷⁴ Shomba Kinyama, op.cit, pp.24-25.

⁷⁵ Shomba Kinyama, op.cit, p.xxx

⁷⁶Boissannade Euloge, Kabila clone de Mobutu, Paris, Moreaux, 1998, p.372.

⁷⁷ Kitungano Walumona, op.cit, p.310.

⁷⁸ Mutinga Mutuishayi, in José Mpundu, La morale et le civisme au service du développement pour la bonne gouvernance, op.cit,62.

pouvoir, le tribalisme, les liens familiaux et professionnels, les relations amicales, etc.⁷⁹ L'observation de la société montre que lorsqu'il y a trop de mauvais dirigeants, les décisions sont soit mauvaises, soit entachées d'irrégularités. La meilleure façon de parer à cela est de recourir aux professionnels qui ont montré leurs capacités. Le changement et le développement d'une nation ne sont possibles que lorsqu'ils sont pensés et mis en œuvre par un groupe de femmes et d'hommes bien éduqués, bien formés, bien expérimentés, qui évoluent dans le secteur de leur formation initiale, car le développement est le résultat de la compétence organisée, l'union de l'intelligence et de la volonté de réussir⁸⁰.

5. J. KANKWENDA MBAYA

L'auteur fait une réflexion sur la question du rôle des intellectuels dans la construction de la nation congolaise, et de leur capacité d'assumer leur mission historique de manière responsable. L'intérêt général du thème est évident. Il est présent dans les plaintes populaires à l'égard de « l'absence », de la « faillite » et même de la « trahison » des intellectuels congolais, par rapport aux attentes du peuple, et aux besoins de l'édification de la nation. Au point qu'il y en a qui doutent de l'existence des intellectuels au Congo, même s'ils reconnaissent l'existence de quelques « sommités » scientifiques. Le problème se pose donc en termes de faillite ou non à la mission que, par contrat social tacite, le pays et les populations congolaises ont confiée aux élites et intellectuels du pays, qu'ils attendent les voir accomplir avec brio, et dont ils attendent aussi des dividendes politiques, économiques et sociaux en termes de leur bien-être. C'est aussi une mission dont les élites et intellectuels eux-mêmes croient tacitement être investis, mais que très peu d'entre eux remplissent aux côtés du peuple. La dialectique de production et de reproduction entre ce groupe et la société congolaise se trouve au centre de ce questionnement sur la mission, le rôle et les responsabilités des élites et des intellectuels dans la dynamique historique de la RD Congo.⁸¹

6. TONGELE N. TONGELE

L'auteur relève que chaque année, les instituts supérieurs et universitaires délivrent des diplômes de maîtrise, de licence, et même de doctorat, aux étudiants. Les intellectuels occupent la présidence du pays, les ministères, le parlement, les gouvernorats, les assemblées provinciales, l'armée, la police, les services de renseignement, les bureaux, etc. Ils devraient être des transformateurs de la société, des créateurs d'idées et de solutions nouvelles aux problèmes locaux et nationaux, des créateurs d'unités de production, d'entreprises et de

⁷⁹ Kitungano Walumona et al., Déterminants d'accès à l'emploi public de jeunes universitaires à Bukavu, International Journal of Strategic Management and Economic Studies, ISS : 2791-299X, 2023

⁸⁰ Fweley Diangitukwa, op.cit, p.11.

⁸¹ Kankwenda Mbaya, Les intellectuels Congolais face à leurs responsabilités devant la Nation, Institut Congolais de Recherche en Développement et Etudes Stratégiques, TwitterFacebookGoogle PlusLinkedInRSS FeedEmail, 12 octobre 2022, consulté le 12 janvier 2024 à 9h.

compagnies de transformation. Mais la vérité des faits, sur le terrain, confirme plutôt le contraire. En effet, la RDC regorge des polytechniciens sans usines, des ingénieurs de bâtiments et travaux publics pendant que les infrastructures nationales sont en état de délabrement total, des juristes sans système judiciaire viable, des infirmiers et médecins sans hôpitaux en bon état de fonctionnement, des agronomes dans un pays affamé où la malnutrition est chronique, des économistes dans un pays très mal géré avec des populations noyées dans la misère incroyable, plein des révérends dans un pays connu comme centre mondial de corruption et d'immoralité, et la liste des paradoxes est longue. Nous devons constater et prendre conscience que le pays va mal, très mal, à cause de nous : nous ne produisons rien, nous ne savons rien faire, nous ne créons rien d'utile pour la société ; nous bavardons du matin au soir prétendant que nous connaissons tout et nombreux parmi nous vivent de vols et de corruptions. Donc, les recherches, les enseignements, les publications en RDC devraient explorer toutes les solutions imaginables pour résoudre ces problèmes de pauvreté et de misère. Mais ce n'est pas ce qui se fait actuellement en RDC. Nous devrions être à mesure de constater que nous avons largement démissionné de l'effort de réflexion sur la réalité du vécu pour articuler la signification. Nous sommes supposés être des pèlerins qui, sans hésitation, refusent d'être utilisés pour asseoir ce qui n'est pas factuellement vrai, ou d'être instrumentalisés pour la propagation d'idéologie intrinsèquement erronée, propagation des faussetés et des mensonges. Les intellectuels congolais doivent être à l'avant-garde des pensées, imaginations et conceptions des nouvelles idées et méthodes de gouverner et de relancer le développement du pays. Nous devons articuler et expliquer que les législateurs (parlementaires) ont l'obligation civique et morale de concevoir et voter des lois budgétées pour réhabiliter les infrastructures, des lois de réformes nécessaires afin de créer un environnement non-suffocant et favorable au développement du pays par les populations congolaises elles-mêmes. Car, c'est nous, intellectuels congolais, qui devons éclairer les dirigeants congolais que c'est immoral et honteux pour eux de vivre par instinct de survie et d'égoïsme, de se donner des gros salaires pendant que les populations vivent dans la misère absolue, et que c'est leur responsabilité de penser, réfléchir et planifier des actions de développement du pays. Bref, les intellectuels congolais doivent prendre conscience de leurs talents et compétences, de leurs rôles et responsabilités dans la société pour devenir eux-mêmes transformés en transformateurs de la société et bons gestionnaires des affaires du pays. Ainsi, nous serons à mesure de vivre à la hauteur des exigences des rôles et responsabilités qui nous incombent dans la société.⁸²

3.2.1. POLITISATION ET BRADAGE DE LA SCIENCE

Toute société est régie par des normes. Dans l'administration publique, il existe le code d'un agent public de l'Etat qui s'applique aussi chez les privés. Il se focalise sur deux éléments, à savoir la compétence et l'éthique professionnelle d'un agent public de l'Etat. En effet, « la compétence professionnelle se traduit dans le chef de l'Agent Public de l'Etat par la

⁸² Tongele N. Tongele, Intellectuels de la RDC: de l'obstacle au catalyseur du développement du pays Intellectuels de la RDC: de l'obstacle au catalyseur du développement du pays, Facebook YouTube Twitter, 12 octobre 2022

connaissance, la maîtrise, le bon accomplissement fourni de ses fonctions et par l'effort constant pour améliorer la qualité de ses services.⁸³ Elle est un indicateur valable de savoir, savoir-faire et savoir être. Le diplôme est une présomption des connaissances et non une preuve de compétence et d'éthique. « L'éthique professionnelle de l'Agent Public de l'Etat doit se témoigner notamment par le dévouement, la ponctualité, la rigueur, la responsabilité, l'honnêteté, l'intégrité, l'équité, la dignité, l'impartialité, la loyauté, le civisme, la courtoisie et le devoir de réserve dans ses relations aussi bien avec ses supérieurs, ses collègues et ses collaborateurs qu'avec le public.⁸⁴ Force est de constater l'absence de ces facteurs dans la société qui a comme conséquence la transformation d'hommes vulgaires. « Mbambi Mongha ne découvre pas l'homme vulgaire seulement auprès de chômeurs et enfants dans la rue, mais aussi “dans les attitudes des hommes instruits mais sans éducation, sans patriotisme, sans morale”. Selon lui, “beaucoup de politiciens congolais, préoccupés par leurs propres intérêts, ne sont pas loin des attitudes de l'homme vulgaire. Dans le contexte kinois, il cite plusieurs énoncés traduisant des opinions approuvées par tous les hommes vulgaires dont voici quelques-unes :

- la justice n'existe pas dans le monde,
- les politiciens sont tous des menteurs,
- ce sont les professeurs qui ont « tué » ce pays.»⁸⁵

S'agissant de la dernière affirmation, il ressort du constat que les intellectuels inculquent les gouvernants moins instruits des manœuvres subterfuges pour se maintenir au pouvoir⁸⁶

3.2.2. DISCIPLINE REGULATRICE DE COMPORTEMENT

Pour rappel, les sciences sociales sont la clé de voute de toutes les sciences pour apporter les solutions à tous les problèmes du milieu. « Pour toutes ces actions, l'Université et la société devraient solliciter, constamment, les lumières des sciences sociales, scientifiquement les mieux outillées, à ce sujet, par rapport à d'autres disciplines scientifiques. Ce faisant, elles partagent largement les idées d'Auguste Comte, ce célèbre physicien Français, fondateur du mot sociologie, qui, dans son cours de philosophie positive, a procédé à la classification des sciences et a mis la « physique sociale », au sommet des sciences, de par la complexité de plus en plus grande, de son objet d'étude. La pratique de l'excellence consiste, ainsi, pour les sciences sociales à une obligation qui dure toute la vie.⁸⁷ D'autres chercheurs par contre, classent le Droit à la première position, une réflexion que je partage également. Pour L. Lachance, « de tous les éléments propres à manifester la conscience des collectivités humaines, il en est quelques-uns dont l'importance nous paraît prépondérante : presque au premier rang d'entre eux, figure de Droit ». Plus loin de nous, un certain Doma : « Parmi toutes les sciences humaines, celle qui est la plus nécessaire et la plus importante dans l'ordre de la société des hommes se doivent les uns aux autres dans toutes les sortes d'affaires, que les liaisons, les

⁸³ Décret-loi n° 017/2002 du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat, art 5

⁸⁴ Idem, art 6.

⁸⁵ Munday Mulopo Félicien, Formation professionnelle en éthique de la santé, Kinshasa, 2016, p.11.

⁸⁶ Kitungano walumona,

⁸⁷ Shomba Kinyama Sylvain, op.cit, p.20.

engagements et les autres suites de leur société peuvent faire naître.⁸⁸ La justice a deux facettes, à savoir la justice distributive et la justice répressive. Elle est un facteur primordial de la bonne gouvernance et du développement du pays. Certes, la justice est le socle de la bonne gouvernance. Ce postulat est une évidence, me direz-vous, car chacun sent que, sans la justice, gouverner les autres devient de la tyrannie, de la dictature. Vous avez raison, mais ce qui n'est pas aisé à expliquer, lorsque quelque chose paraît vrai, c'est le côté caché de cette chose. Car la vérité a une part d'invisible, de caché qu'il faut toujours découvrir. Chez les Grecs la vérité signifie ce qui n'est pas caché, *alethea*.⁸⁹ En RDC, cette justice était plus dangereuse que l'armée, parce que l'armée tire une fois pendant que la justice tuait plusieurs fois, parce qu'elle souffrait des maux qui ne pouvaient lui permettre de jouer son rôle qui est de rétablir la paix sociale.⁹⁰ La justice est souvent dictée par la pression de l'environnement et non une question d'objectivité. Partant des faits sociaux qui se présentent avec acuité, il me revient de conclure que le droit a lamentablement échoué et il faut redéfinir son éthique. La justice est mal distribuée surtout pour les pauvres. « Juger son semblable est une lourde responsabilité. On ne peut donc pas s'y prendre à la légère ni dans la désignation des juges ni ceux-ci dans l'exercice de leur fonction. C'est pourquoi, ceux qui désignent de jeunes diplômés ou n'importe qui comme juge porte une lourde responsabilité dans la destruction de la justice dans ce pays. Le diplôme seul ne suffit pas. Il faut de la compétence et de hautes qualités morales⁹¹.

- Justice distributive

Elle tient compte à l'équité sociale et non à l'égalité. « Tous les pays du monde ont évolué grâce à la justice distributive. Des décisions de justice rendues dans des pays de toutes les régions du monde portant sur tous les droits économiques, sociaux et culturels montrent que ces droits peuvent faire l'objet de mesures d'exécution judiciaire.⁹² Par rapport aux rémunérations, la logique veut que : le diplôme égal, salaire égal, quel que soit le service. La tension salariale universellement est de 1/10 ; du sommet à la base.

- Justice répressive

Elle consiste à réprimer tout acte de délinquance sans exception ; un indicateur d'un Etat de droit. De trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), le pouvoir judiciaire est relativement négligé et est considéré comme le troisième. Pourtant, en analysant les rôles à jouer par les autres institutions en RDC, il faut conclure avec force que le pouvoir judiciaire a la primauté sur les trois autres, car il a la compétence de modifier et de rejeter les décisions prises par les autres institutions au cas où elles violent la loi, même des finances.⁹³ Les docteurs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme renchérissent que « la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels dépend dans une large mesure de la politique du gouvernement. Or le contrôle de la politique menée par le gouvernement dans ce domaine,

⁸⁸ Bongeli Y., op.cit, p.166.

⁸⁹ Mutinga, in Matadi Wamba, La justice, socle de la bonne gouvernance, op.cit, p.56.

⁹⁰ Hamuli Kabaruzza et al., Reconstruire et démocratisation de la RDC, Kinshasa, CNONGD, 1997, p.110.

⁹¹ Matadi Nenga Gamana, op.cit, pp. 126-127.

⁹² Haut commissariat aux droits de l'homme, Les normes relatives aux droits de l'homme et leur application pratique, New York, 2003, p.39.

⁹³ Kitungano Walumona, op.cit, p.61.

comme dans tout autre domaine, pour s'assurer qu'elle est conforme aux principes constitutionnels et aux obligations découlant du droit international relatif aux de l'homme, est clairement une fonction du pouvoir judiciaire.⁹⁴ La gestion des finances est l'un des facteurs qui paralyse le fonctionnement de l'Etat. Malheureusement, la justice est pour les faibles. Il appert du constat que « il n'y a jamais eu d'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif, contrairement à cette théorie de Montesquieu dont on nous a rabattu les oreilles à l'école.⁹⁵ De même, il n'y a pas de justice devant une personne forte politiquement et financièrement. Matadi Nenga Gamana soutient qu'il « est un constat qui n'échappe à personne que les Congolais qui tournent autour du pouvoir politique, qu'il s'agisse de ministres, de présidents délégués généraux des entreprises publiques, de dirigeants de services de sûreté de l'Etat et de bien d'autres personnes encore qui se partagent le pouvoir, ne sont presque jamais traduits en justice même en cas d'infractions flagrantes et graves, sauf si l'infraction porte une blessure au pouvoir lui-même. Des pratiques odieuses contre le trésor public sont connues de tous les grands procureurs, mais les auteurs de tels actes dont la richesse émane des caisses de l'Etat vivent avec arrogance et sont, ironie du sort, respectées dans la société. Par contre, les larcins sont poursuivis avec force. Les prisons sont pleines d'auteurs d'infractions mineures.⁹⁶ Tels sont les cas des personnes influentes du régime Tshisekedi, prises en flagrant délit avec les machines à voter sans qu'elles soient inquiétées. Les ministres, les gouverneurs et mandataires dont les contrôles de l'Inspection Générale des Finances ont fait état de détournement avéré de denier sont impunis. Dans tous les régimes, combien de ministres déclarent-ils leurs biens à la Cour constitutionnelle à la fin de leur mandat alors qu'ils ont maintenant plus de moyens que l'Etat ?

Voici par ailleurs quelques cas illustratifs de banditisme administratif, juridique et judiciaire pour étayer ces arguments :

2.3.1.1. DEVEROUILLAGE DE L'ARTICLE 220

Une année à peine après la promulgation de la Constitution, une pétition co-signée par 310 députés membres de l'Alliance pour la Majorité Présidentielle (AMP) portant sur la révision des articles 152, 110 et 197 a été déposée le 5 novembre 2007 au bureau de l'Assemblée nationale. Des débats ont été engagés, mais le plus houleux ont été autour de la révision de l'article 152. En effet, l'initiateur de cette révision, le député (Professeur) Tshibangu Kalala, proposait de placer le Président de la République à la tête du Conseil Supérieur de la magistrature, de réduire le nombre de membres qui composent cet organe et d'y incorporer les représentants de la société civile⁹⁷. Le 21 septembre 2009, soit deux ans plus tard, après la signature de la pétition des 310 députés membres de l'AMP, Radio France Internationale (RFI) annonça que le Président Joseph Kabila aurait créé une commission d'évaluation de la

⁹⁴ Haut commissariat aux droits de l'homme, idem, pp.36-37.

⁹⁵ Bongeli Y. op.cit, p.170.

⁹⁶ Matadi Nenga Gamana, Le droit à un procès équitable, Kinshasa, Droit et Idées Nouvelles, 2002, p.35.

⁹⁷ Ngoma-Binda et al., République Démocratique du Congo : Démocratie et participation à la vie politique « une évaluation des premiers pas dans la III^{ème} République », Johannesburg, 2010, p.32.

constitution pouvant aboutir à la révision de trois dispositions constitutionnelles. La première viserait à renoncer à mettre en place les 15 provinces supplémentaires prévues par la Constitution. La deuxième s'intéresserait au mandat présidentiel actuellement fixé à 5 ans et renouvelable une seule fois, et viserait à l'amener à 7 ans avec possibilité de renouvellement illimité. En fin, la troisième modification permettrait au Président de la République de siéger au conseil supérieur de la magistrature.⁹⁸ Quelques années après, le professeur Evariste Boshab ; constitutionnaliste de surcroît, va publier son ouvrage intitulé : *Entre la révision de la constitution et l'inanition de la nation*. Il démontre que l'article 220 devrait être modifié pour diverses raisons entre autre celle de permettre au Président Joseph Kabila Kabange de briguer un troisième mandat. C'est dans ce sens que cette position a été controversée et a suscité des critiques acerbes de la part de certains opposants politiques et défenseurs de droit de l'homme dont **Martin Fayulu Madidi, André Mbata, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo**, actuellement Président de la RDC. Ce dernier peut-il se déduire ? présidentiel. Pour André Mbata, il s'est exprimé face aux révisionnistes de la constitution en disant : "*attention à la haute trahison, car elle est imprescriptible*". Selon lui, "*la révision ou le changement de la Constitution ne devra pas être réservé à quelques politiciens où se débattre seulement dans les cercles fermés. Elle concerne le peuple tout entier. Mais au fond, c'est une question qui ne devrait pas se poser si nous avons un pays Normal avec des hommes normaux*".

2.3.1.2. PROROGATION DU MANDAT

Arrivés au terme de ces mandats, une tendance inverse s'est observée à travers des révisions constitutionnelles (Diallo, 2004) ou des glissements politiques. C'est le cas notamment de la RDC qui, à travers l'interprétation fallacieuse de l'article 70 de la Constitution, a permis au Chef de l'Etat de rester au pouvoir deux ans au-delà de ce qui était censé être la fin de son mandat.⁹⁹ Il s'agit de faute de législateur de ne pas expliciter l'article 73 de la Constitution et limiter le délai raisonnable de prorogation pour ne pas compromettre l'article 70 ou de donner une durée illimitée jusqu'à l'élection du Président de la République.

2.3.1.3. INSTALLATION DE LA DICTATURE

La deuxième Constitution du 24 juin 1967, ou Constitution de la deuxième République, dite Constitution révolutionnaire a été élaborée par Marcel Lihau et consorts. « En effet, alors que la constitution du 1^{er} août 1964 proclamait en son article 30 : « tout congolais a le droit de créer un parti politique », l'article 4 alinéa 2 de la constitution du 24 juin 1967 disposait par contre : « il ne peut être créé plus de deux partis politiques dans la République. Il s'agissait là déjà d'un prélude à la confiscation quasi-générale des droits civils et politiques qui devait être consacrée par les pseudo-révisions constitutionnelles ultérieures.¹⁰⁰ » Mais dans les faits, un seul politique était opérationnel. Cette Constitution a institué le parti unique, appelé Mouvement Populaire de la Révolution avec comme conséquence l'instauration de la dictature. Ironie du sort, deux

⁹⁸ Ngomé-Binda et al., idem, p.34-35.

⁹⁹ Bugeme Zigashane, in Nyaluma Mulagano Arnold & Bahati Cibambo Aline, Les "Mouvements citoyens" dans la société civile congolaise. Un nouveau-né qui bouscule les certitudes, Bukavu, CERUKI, 2023, p.41.

¹⁰⁰ Mwilanya Wilondja Néhémie, Les mécanismes congolais de protection et promotion des droits de l'Homme, Kinshasa, AGAPAO, 2004, p.30.

docteurs attitrés (Etienne Tshisekedi Wa Mulumba et Marcel Lihau Eboa) concepteurs de ladite Constitution, s'étaient mis en contradiction de leurs propres idées pour devenir opposants.¹⁰¹ Conscients de la dérive du parti Etat, en ayant contribué à la destruction du pays, treize parlementaires fondent le 15 février 1982 l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) sous l'initiative de Joseph Ngalula¹⁰².

2.3.1.4. NOMINATION DES JUGES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Ses membres sont inamovibles, c'est-à-dire non susceptibles du mouvement ou permutation au cours de leur mandat de neuf ans. En effet, l'article 158 de la Constitution dispose que la Cour constitutionnelle est renouvelée par tiers tous les trois ans. Toutefois, lors de chaque renouvellement, il sera procédé au tirage au sort d'un membre par groupe.¹⁰³ Mais pour de raisons inavouées et politiques, ils sont permutés, remplacés et forcés à la démission avant la fin de leur mandat. En effet, du 7 juillet 2014, le Président Joseph Kabila nomme 9 membres de la Cour constitutionnelle. Le 31 mars 2015, Luzolo Bambi est nommé Conseiller spécial du Chef de l'Etat. Le 11 juin 2018, Vunduawe Te Pemako est nommé Président du Conseil d'Etat et Polycarpe Moungulu, Sénateur, le remplace. S'inspirant de la même jurisprudence antidémocratique, le Président Félix Tshisekedi chamboula la Cour constitutionnelle en vue de placer 5 juges de son obédience. Deux juges, Noel Kilomba Ngozi Mala et Jean Ubulu Mpungu, issus du Conseil Supérieur de la Magistrature¹⁰⁴ qui sont nommés juges à la Cour de cassation. Ce remplacement viole l'article 158 du fait qu'on ne peut pas remplacer à la fois deux juges d'une même composante.

Du fond de l'ordonnance, il convient de noter que l'ordonnance n°20/108 du 17 juillet 2020, notifiée auxdits juges, ne fait pas allusion, dans ses visas, à la Loi-organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle, mais elle s'est plutôt basée sur les articles 69, 79, 82, 152 et 153 de la Constitution, qui mettent en exergue le pouvoir sur les juridictions de l'Ordre judiciaire et le Conseil supérieur de la Magistrature, alors que la Cour constitutionnelle ne fait pas partie de cet ordre de juridictions, dont seul le Président et à même temps Président du Conseil Supérieur de la Magistrature et non les membres de la Cour. En plus, l'ordonnance n° 20/108 du 17 juillet 2020, s'est référée aux articles 10 et 11 de la Loi-organique du 10 octobre 2006, portant Statut des Magistrats telle que modifiée et complétée par la Loi-organique n°15/014 du premier août 2015, alors qu'aux termes de l'article 90 cette même Loi-organique, il est dit expressément ce qui suit : « les dispositions de la présente loi ne s'appliquent pas aux membres de la Cour constitutionnelle¹⁰⁵.

¹⁰¹ Kitungano Walumona, op.cit, p.356.

¹⁰² Kitungano Walumona, op.cit, p.159.

¹⁰³ Constitution de la RDC telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 février 2006.

¹⁰⁴ Kitungano Walumona, op.cit, p.187.

¹⁰⁵ Idem, pp.187-188.

2.3.1.5. VIOLATION DE LA LOI N°15/015 25/08/2015 FIXANT LE STATUT DES CHEFS COUTUMIERS

Par rapport aux incompatibilités, elle dispose à son article 7 ce qui suit : le chef coutumier ne doit pas être agent de carrière des services publics de l'Etat, membre d'un parti politique, membre du Bureau d'un organe délibérant, etc. Dans la pratique, les chefs coutumiers au Sud-Kivu exercent ces fonctions sans qu'ils soient interdits ni par la loi électorale ni par la Cour constitutionnelle ni encore par la Commission Electorale Nationale Indépendante.

2.4. LES EFFETS NEFASTES DE LA MAUVAISE GOUVERNANCE

Le professeur Kabamba Patience, anthropologue de son état, mène ses recherches à Kinshasa. Il est très surpris de la vie inhumaine des kinois, faute de politique sociale. « La politique sociale correspond à l'ensemble des actions de l'Etat qui visent à agir sur la situation sociale des individus et des groupes. Elle se fonde sur des principes relatifs à l'égalité, l'équité, la justice sociale, le bien-être, etc.¹⁰⁶ « Le transport, les magouilles, la débrouillardise, la tricherie, les écarts des salaires, etc... mettent les Congolais dans un état de stress et d'anxiété maximal. Le stress est à la base des dégâts de santé que nous connaissons aujourd'hui. Le cancer, le diabète, les AVCs et les maladies cardio-vasculaires sont les résultats du stress. Les Congolais vivent dans la peur du lendemain, les salaires qui sont payés à la grande majorité de Congolais ne leur permettent pas de survivre, et cela produit du stress et une peur au quotidien. Cette peur a des effets physiologiques qui rendent la vie des Congolais invivables et pathologiques. Les enseignants du primaire et secondaire gagnent mensuellement entre \$100 et \$300. Les enseignements du tertiaire touchent un salaire qui varie entre \$200 pour les assistants et 1500\$ pour les professeurs ordinaires. Pour que ces chiffres aient un sens, il serait important de les comparer avec le salaire des mandataires publics, car par exemple, le directeur de l'Institut National de Préparation Professionnelle s'en tire avec \$25.980 par mois.¹⁰⁷ « Les dirigeants congolais accaparent une grande portion du revenu national, soit 65 % du budget alloués aux émoluments et autres frais administratifs et libéralités¹⁰⁸ Le Président de la République honoraire touche 680.000 \$,¹⁰⁹ soit 30 % du Président de la République en fonction. Un député touche un émolument de 21.000 \$, revu à 33.000 \$ en 2024. Un ministre toucherait plus de 40.000 \$. Vraiment, une injustice sociale criante. « Est-il admissible que les pauvres agents de la Fonction Publique croupissent dans la misère atroce et les gouvernants s'attribuent des émoluments au-delà de la capacité de l'Etat ?¹¹⁰ Surprenant, ces gouvernants ne contribuent pas effectivement à la charge publique.

¹⁰⁶ Alain Beitone et al., Dictionnaire de science économique, Paris, Armand Colin, 2016, p. 486.

¹⁰⁷ Kabamba Patience, J'ai trouvé la raison pour laquelle les Congolais sont résilients, faibles et apathiques !, senemongaba.academia.edu, (1 mars 2015), consulté le 18 janvier 2024, 21h14.

¹⁰⁸ Kitungano Walumona, op.cit, p.52.

¹⁰⁹ Ibid,

¹¹⁰ Kitungano Walumona, op.cit, p.95.

« En conclusion, ce qui se passe est que la grande majorité de congolais n'utilise pas son cerveau corticale, cette partie du cerveau qui nous permet de réfléchir. Les congolais dans leur grande majorité utilisent le cerveau limbique qui leur permet de s'adapter à tous les états d'anxiété que sa société fabrique sans cesse.¹¹¹ C'est dans ce sens qu'on remarque la destruction de tous les secteurs. Il s'observe les faits sociaux, notamment l'aliénation des biens publics, la destruction de l'environnement, la corruption, le non-respect de 10 mètres de rive, le délabrement très avancé des infrastructures routières et aéroportuaires, l'institution des frais illégaux comme le registre des appareils mobiles (RAM) et le go-pass, la fraude, le détournement de deniers publics, les guerres récurrentes, les groupes armés, la prostitution, la construction anarchique des immeubles, le vol, la pauvreté, etc. En somme, la destruction presque systématique du système.

2.5. GOUVERNANCE ET CAPACITE MANAGERIALE DES UNIVERSITAIRES CONGOLAIS

2.5.1. Gouvernance

La gouvernance peut être définie comme l'ensemble des méthodes par lesquelles les individus et les institutions gèrent leurs affaires communes.¹¹² La bonne gouvernance est la gestion rationnelle ou orthodoxe des ressources d'une structure. Elle aboutit à l'efficacité ou l'efficience. Elle est conditionnée par une discipline. Dans les affaires publiques, « il faut des préalables pour sa concrétisation. Un Etat de droit, en amont, les lois votées doivent être justes, sociales et impersonnelles.¹¹³ Il y aura à cet effet, le partage équitable de revenu national, etc. Dans ce cas, tous les membres vont s'intégrer dans le système. « L'intégration sociale permet à l'individu de participer activement aux activités et à la vie du groupe, de reconnaître ce dernier comme sien et d'être reconnu par lui : l'individu s'insère dans son environnement social qui, à son tour, l'accepte en le plaçant parmi ses membres.¹¹⁴ Ainsi, tous les citoyens travaillent pour l'intérêt général et sont en conséquence plus performants en faisant preuve de management de qualité.

2.5.2. Management de qualité

La qualité est l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences.¹¹⁵ La qualité est appréciée du point de vue de la démarche de management qui conduit à un résultat. L'idée principale est qu'un bon système de management de qualité (une bonne organisation) doit conduire régulièrement à une bonne qualité de produits et services.¹¹⁶ Ce produit doit répondre au besoin dans un environnement suivant les normes établies dans un système. « Un système de management peut se définir comme une organisation orientée vers la

¹¹¹ Kabamba Patience, RDC : J'ai trouvé la raison pour laquelle les Congolais sont résilients, faibles et apathiques !, senemongaba.academia.edu, (1 mars 2015), consulté le 18 janvier 2024, 21h14.

¹¹² Alain Beitone et al., Dictionnaire de science économique, Paris, Armand Colin, 2016, p.336.

¹¹³ Kitungano Walumona, op.cit, p.139.

¹¹⁴ Bumba Monga Ngoy, op.cit, p.59.

¹¹⁵ Frédéric, p.3.

satisfaction de ses clients et la recherche d'une amélioration permanente de ses activités.¹¹⁷ Il existe des principes de qualité d'un produit. Les principes de management de la qualité peuvent se présenter a priori comme une liste de bonnes pratiques, un ensemble de prescriptions faciles à comprendre et à mettre en œuvre. Selon D. A. Garvin, les principales caractéristiques d'un produit, en particulier d'un produit durable, peuvent être classées en 8 catégories qu'il appelle les 8 dimensions de la qualité. : la performance, les accessoires, la fiabilité, la conformité, l'esthétique, la qualité perçue. Plusieurs chercheurs ont essayé de dénombrer les facteurs influençant la qualité soit des biens soit des services. « Par rapport à la qualité de service, on tient compte de la promptitude, la complétude, la courtoisie, la cohérence, l'accessibilité, l'exactitude, la réaction¹¹⁸. En matière de recherche, la qualité s'observe à partir de la pertinence, de l'intérêt du sujet, des solutions pour résoudre un problème, etc.

2.5.3. CAPACITE MANAGERIALE DES UNIVERSITAIRES

En RDC, le champ de recherche est très vaste, mais peu exploité. C'est dans ce sens que le nombre de chercheurs est très limité suite à certaines contraintes. Les livres, articles, mémoires, travaux de fin de cycle et thèses sont publiés par différents chercheurs, mais la consommation, la pertinence, l'impact et la visibilité sont très faibles. Certains d'eux sont très importants et utiles à la communauté. D'autres par contre sont moins importants, non consommés et inutiles. Pour contourner ces obstacles, il est conseillé au chercheur de bien évaluer l'impact du sujet et d'identifier d'avance les consommateurs du produit. Sinon, il serait aberrant de faire un travail scientifique moins intéressant et non consommable. Le chercheur doit vivre du revenu de son produit et les résultats de recherche doivent être utiles à la communauté. Ainsi, le gouvernement et les institutions universitaires devraient développer une politique de recherche, de commercialisation des produits et de promotion des chercheurs pour leur visibilité, façon de créer le marché et de combattre la clochardisation des universitaires.

2.5.4. APPROCHE INNOVANTE ET ENTREPRENEURIALE

Certes, beaucoup d'universitaires congolais vivent dans la misère atroce. La responsabilité est partagée entre eux d'une part, et le gouvernement d'autre part. Pour les premiers, c'est manque de créativité et d'esprit entrepreneurial. Pour le dernier, c'est par manque de politique cohérente dans le domaine de recherche, d'enseignement et de social. « Nous devons également relever le niveau et la qualité de notre enseignement tant primaire, que secondaire et universitaire, en mettant à tous les niveaux, un accent particulier sur la compétition. Sommes-nous capables de faire face à la mondialisation avec une population non qualifiée et non ouverte aux nouvelles technologies¹¹⁹.

- La recherche consistera à identifier les problèmes cruciaux du milieu et chercher les pistes des solutions à travers les chercheurs spécialisés ou une équipe de chercheurs. Le gouvernement va alors s'approprier les résultats du projet. « La conduite du changement en mode projet démarre par la réalisation d'un diagnostic portant sur

¹¹⁷ Frédéric Canard, Management de la qualité, Paris, Gualino, 2009, p.97.

¹¹⁸ p.27.

¹¹⁹ Fweley Diangitukwa, op.cit, p.46.

les dysfonctionnements visés par le changement, c'est-à-dire les problèmes qui perturbent les acteurs dans la réalisation de leur travail ¹²⁰».

- L'enseignement consistera à avoir un programme conforme à l'UNESCO ou suivant l'évolution de mondialisation.
- Le social va définir une politique cohérente pour une équité sociale à travers un barème réaliste se traduisant par une tension salariale universelle de 1/10 ; du sommet à la base. « Cette politique sociale va ainsi décourager les opportunistes à faire la politique pour s'occuper de leur profession. Elle découragera ainsi les professeurs et autres enseignants à faire la politique pour s'occuper uniquement de l'enseignement et de la recherche pour résoudre les problèmes sociaux ¹²¹. Pour réussir, le gouvernement veillerait à :
- L'institutionnalisation d'un Conseil National de Recherche,
- L'institutionnalisation du principe du 7 pour mille du PNB pour la Recherche et le Développement (R&D),
- La création d'un Fonds Public National pour les publications scientifiques et autres formes de recherche d'intérêt national,
- La relance de la coopération culturelle et scientifique avec les pays avancés,
- L'adaptation du système d'enseignement et de recherche,
- La création d'un satellite pour la recherche,
- La création d'une bibliothèque virtuelle pour la visibilité et la promotion des œuvres scientifiques, etc. ¹²²

Les recherches doivent être menées dans des domaines stratégiques, d'actualité ou d'une situation à prévenir en tenant compte de l'innovation. « Conscient de l'inadaptabilité du système à tous les niveaux de la vie en RDC, il s'avère impérieux que tout citoyen et toute citoyenne s'efforce désormais à savoir innover. En d'autres termes, faire demain ce qui était impossible et impensable hier. Il est regrettable de constater que la RDC, qui est un grand producteur d'énergie et qui la vend à d'autres pays, est incapables d'éclairer ses propres villes et ses propres localités. ¹²³ Le gaz méthane reste inexploité dans le Lac Kivu faute d'une politique cohérente, alors qu'il est sérieusement exploité par le Rwanda pour le développement industriel du pays et son produit lui fait des recettes énormes sur le plan économique. ¹²⁴ C'est dans ce sens que les recherches doivent être orientées pour résoudre les problèmes du milieu. L'esprit de créativité, d'entrepreneuriat doit animer tout chercheur. « D'où la nécessité de créer un cadre de réflexion ou un centre de recherche où tous les chercheurs pourraient expérimenter leurs connaissances selon leurs disciplines et leurs résultats et seraient appointés par le gouvernement. L'ingénieure Thèrese Kirongozi en a déjà fait la preuve en créant le robot intelligent de circulation routière. Jean Jacques Muyembe par sa maîtrise de l'épidémie d'Ebola a épaté le monde scientifique. Un travail en synergie mérite d'être fait. Il appartient au

¹²⁰ Benoît Pigé et al., Management et contrôle de gestion, Paris, Nathan, 2008, p.305.

¹²¹ Kitungano Walumona, op.cit, p.55.

¹²² Kitungano Walumona, idem, p.296.

¹²³ 45 Crise de citoyenneté

¹²⁴ 45

gouvernement de la RDC de promouvoir les recherches et de consommer les produits. A quoi servent les résultats de recherche s'ils ne sont pas consommés et ne résolvent pas les problèmes du milieu ? Le gouvernement ne doit-il pas capitaliser ces opportunités pour les expérimenter dans différents services ou recourir toujours à eux au lieu de faire toujours appel aux étrangers pour la formation et autres conceptions de génie¹²⁵? De ce qui précède, il ressort du constat qu'il y a faible capacité managériale des universitaires et l'absence de politique publique en matière de recherche.

CONCLUSION

A l'indépendance, la RDC comptait seulement quelques universitaires faisant preuves d'éthique. La gestion était relativement saine. Aujourd'hui, le pays compte un nombre impressionnant d'universitaires de haut niveau de formation en différents domaines, parfois bien rémunérés, mais leur savoir-être s'avère néfaste et comporte des conséquences catastrophiques sur le rendement de leurs activités sur le développement global du pays faute d'éthique et de compétence. Le déficit de citoyenneté constitue le facteur le plus déterminant. Un diplômé de 1960 paraît plus efficace que les universitaires de nouvelle génération, caractérisés par le comportement d'homme vulgaire. Il y a absence de repère. En conséquence, tous les services publics et privés sont presque paralysés.

Il faut alors de sérieuse révolution de changement de mentalité au sein des institutions étatiques et auprès de population qui élise très mal les parlementaires à cause des antivaleurs.

BIBLIOGRAPHIE

1. Alain Beitone et al., Dictionnaire de science économique, Paris, Armand Colin, 2016
2. André Mbata Mangu, La nation est ne péril ! La nation se meurt et nous sommes responsables, point de presse animé le 28 mai 2018 à Bruxelles, site web consulté le 20 décembre 2023 à 21h.
3. Arnaud de Laussus & Michel Berger, Connaissance élémentaire de la démocratie, Paris, Action familiale et scolaire, 2003,
4. Babolisi Bahuga & Mulumeoderhwa Bujiriri, Enseignement supérieur et universitaire privé dans la ville de Bukavu en République Démocratique du Congo : Etat des lieux, qualité et perspectives, Bukavu, CERUKI n°39, 2021.
5. Bashige Atsi Bushige, Démocratie et éthique politique : Analyse des conditions de possibilité de la refondation de l'Etat dans les pays du Sud, Université de Kisangani, Faculté des lettres et sciences humaines, Thèse de Doctorat, inédite, 2014-2015.
6. Benoît Pigé et al., Management et contrôle de gestion, Paris, Nathan, 2008.
7. Boissannade Euloge, Kabila clone de Mobutu, Paris, Moreaux, 1998.
8. Bongeli Yeikelo ya Ato, L'Université contre le développement au Congo-Kinshasa, Paris, L'Harmattan, 2009

¹²⁵ Kitungano, p.47.

9. Bugeme Zigashane et al., Comprendre la société civile en République Démocratique du Congo, in Kitungano Walumona, Citoyenneté et développement : Mythe ou réalité en République Démocratique du Congo ?, Bukavu, CERUKI, 2023
10. Bumba Monga Ngoy, La politique congolaise de l'éducation : des origines à nos jours, Kinshasa, Editions Feu torrent, 2013
11. Constitution de la RDC telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 février 2006.
12. Décret-loi n° 017/2002 du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat, art 5
13. Frédéric Canard, Management de la qualité, Paris, Gualino, 2009
14. Fweley Diangitukwa, Lettre à tous les Congolais, Savoir Gouverner et Servir la République, Paris, Afrique Nouvelle, 2003
15. Hamuli Kabaruzza et al., Reconstruire et démocratisation de la RDC, Kinshasa, CNONGD, 1997
16. Haut-commissariat aux droits de l'homme, Les normes relatives aux droits de l'homme et leur application pratique, New York, 2003
17. Kabamba Patience, J'ai trouvé la raison pour laquelle les Congolais sont résilients, faibles et apathiques !, senemongaba.academia.edu, (1 mars 2015), consulté le 18 janvier 2024, 21h14.
18. Kankwenda Mbaya, Les intellectuels Congolais face à leurs responsabilités devant la Nation, Institut Congolais de Recherche en Développement et Etudes Stratégiques, site icreds.org, 12 octobre 2022, consulté le 12 janvier 2024 à 9h.
19. Kitungano Walumona et al., Déterminants d'accès à l'emploi public de jeunes universitaires à Bukavu, International Journal of Strategic Management and Economic Studies, ISS : 2791-299X, 2023
20. Kitungano Walumona, Crise de citoyenneté et sous-développement en RDC : Essai d'une analyse suggestive, Bruxelles, Arno, 2021
21. Kitungano Walumona, La responsabilité de l'Etat en matière de protection sociale de l'enfant : Quelle thérapie pour une gouvernance sociale en République Démocratique du Congo ?, Bruxelles, Arno, 2019
22. Kitungano Walumona, Quelle citoyenneté pour le développement intégral des Congolais ?, Kampala, Blessing, 2016
23. Loi n° 04-024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité
24. Matadi Nenga Gamana, Le droit à un procès équitable, Kinshasa, Droit et Idées Nouvelles, 2002
25. Mbata Mangu André, La nation est en péril ! La nation se meurt et nous sommes responsables, Conférence de presse, Bruxelles, 29 mai 2018.
26. Munday Mulopo Félicien, Formation professionnelle en éthique de la santé, Kinshasa, 2016

27. Mutinga Mutuishayi M, La problématique de la gouvernance en RDC : Défis et perspectives, Médias pour la Paix, Kinshasa, décembre 2001
28. Mwilanya Wilondja Néhémie, Les mécanismes congolais de protection et promotion des droits de l'Homme, Kinshasa, AGAPAO, 2004
29. Ngoma-Binda et al, Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la III^{ème} République, Johannesburg, Open society foundations, 2010
30. Pascale Gonod & Jean-Pierre Dubois, Citoyenneté, souveraineté, société civile, Paris, Dalloz, 2003
31. Samuel Eboa, Interrogation sur l'Afrique noire, Paris, L'Harmattan, 1999
32. Sesep N'sial Bal-Nsien, Apprendre à être, Kinshasa, Centre de Recherches Pédagogiques, 1989
33. Stephen Robbins, David DeCenzo et Mary Coulter, Management : l'essentiel des concepts et pratiques, Paris, Nouveaux Horizons, 7^{ème} édition, 2011
34. Tongele N. Tongele, Intellectuels de la RDC: de l'obstacle au catalyseur du développement du pays Intellectuels de la RDC : de l'obstacle au catalyseur du développement du pays, congoindependant.com, 12 octobre 2022, consulté le 10 janvier 2024
35. Tongele Tongele, Les maux de la gouvernance aux Congo-Kinshasa, Paris, L'Harmattan, 2023,